



AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et TRANSPORT ET CIRCULATION émettent un avis favorable.

M. NATIVEL M. : L'exposition sur le Boulevard Sud a démarré le 16 mai. Elle remporte un très vif succès. De nombreux administrés et Dionysiens sont intéressés par ce projet.

M. GERARD M. : Cette exposition a été lancée depuis quelque temps. Quel intérêt y a-t-il donc à soumettre cette affaire en Conseil Municipal ?!...

J'aimerais cependant que vous communiquiez un projet de Boulevard Sud aux Conseillers Municipaux qui le souhaitent.

LE MAIRE : Entendu.

M. GERARD M. : D'autre part, cette forme de concertation ne me semble pas adéquate. L'exposition se déroule au Barachois. Or, les personnes directement concernées par le projet de Boulevard Sud sont les riverains.

LE MAIRE : De nombreux Dionysiens se sont déplacés pour visiter cette exposition. Le projet de Boulevard Sud ne concerne pas uniquement les riverains. Même les habitants des autres villes sont intéressés par cette importante opération d'aménagement.

M. NATIVEL M. : Il est également envisagé de transférer cette exposition à la Mairie Annexe de Sainte-Clotilde.

M. GERARD M. : La précédente Municipalité avait implanté l'exposition dans la zone concernée par le projet de Boulevard Sud. Les riverains ont ainsi pu faire des critiques. Même ceux qui ne savaient pas lire et écrire, ont pu émettre des avis sensés.

LE MAIRE : Mais, le Barachois n'est pas très éloigné. Je donne la parole à Monsieur BOX.

M. BOX D. : Selon vous, de nombreuses personnes sont intéressées par l'exposition. Mais, je me pose des questions sur le but de leur visite. Ces visiteurs souhaitent-ils infléchir les décisions qui ont été prises, ou bien s'inquiètent-ils de ce qui va se passer ?!...

En réalité, je ne pense pas que l'intérêt de cette exposition soit la concertation avec les habitants. Le projet de Boulevard Sud est, en

Actualisation des tarifs d'occupation privative  
du domaine public

Type d'occupation	Zone 1	Tarifs Zone 2	actuels
Terrasses non clôturées	60 F/ m2/mois	45 F/ m2/ mois	30 F/ m2/ mois
Terrasses clôturées avec emprise	80 F/ m2/mois	60 F/ m2/ mois	40 F/ m2/ mois
Vente à l'étalage	23 F/ m2/jour	17,50 F/m2/jour	11,50 F/m2/jour

Mickaël NATIVEL donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 impose pour toute opération importante d'aménagement une concertation associant les habitants, les associations locales et toutes autres personnes, pendant toute la durée d'élaboration du projet.

A cet effet, la Commune, en liaison avec les services de la Région et de l'Équipement, a organisé une exposition sur le Boulevard Sud, qui a débuté le 16 mai 1990, dans un kiosque implanté sur le Barachois, et où ont été présentés sept panneaux sur les thèmes suivants :

- 1 - Pourquoi le Boulevard Sud ?
- 2 - Quand et comment ?
- 3 - Un nouvel accès au centre.
- 4 - Des cycles et des piétons sur des itinéraires parallèles.
- 5 - Des riverains protégés du bruit.
- 6 - Un souci d'intégration architecturale et paysagère.
- 7 - Le Boulevard Sud en chiffres.

Des cahiers ont été mis à la disposition des usagers, des riverains et du public qui ont pu exprimer leurs avis.

Ultérieurement, cette exposition pourra être transférée à la Mairie de Saint-Denis, puis à la Mairie Annexe de Sainte-Clotilde, lors de l'Enquête d'Utilité Publique.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'adopter les modalités de concertation exposées ci-dessus.

effet, arrêté depuis longtemps. Les Dionysiens ne vont donc certainement pas influencer sur les décisions prises.

Je peux vous citer un exemple similaire. En tant que Conseillers Municipaux, nous sommes amenés à nous prononcer sur des affaires. Pourtant, lorsque nous vous demandons de modifier certains projets, vous ne tenez jamais compte de notre opinion.

LE MAIRE : Cette forme de concertation est une règle.

Françoise MOLLARD et Russel HOAREAU  
reviennent dans la salle à 11 H 11.

M. BOX D. : En fait, il aurait fallu demander l'avis des habitants, avant que les décisions ne soient arrêtées.

LE MAIRE : Nous avons organisé cette exposition en concertation avec l'Equipement et la Région. Mais, nous avons l'intention, par la suite, de multiplier cette forme de contact avec la population, pour que les Dionysiens nous fassent des suggestions. Une exposition sur les logements est en cours de préparation.

M. BOX D. : Il faudrait organiser les expositions, avant que les projets ne soient définitivement arrêtés. Ainsi, les remarques faites pourront être prises en compte.

LE MAIRE : Mais, nous tenons compte également des avis émis en réunions de Commissions.

M. NATIVEL M. : Je tiens à souligner que cette forme de concertation nous est imposée par la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985.

M. BOX D. : Si la loi vous l'impose, il n'y a pas lieu d'en délibérer.

M. NATIVEL M. : La loi veut que le Conseil Municipal délibère.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Les modalités de concertation mises en oeuvre  
sur le projet de Boulevard Sud,  
séquence "Route Digue/Euromarché",  
sont adoptées à l'UNANIMITE.

